

Bibliographie des différents thèmes étudiés

La première séance (décembre 2011) est consacrée à la méthodologie de l'exposé-discussion et à l'étude des annales.

1) Séance du 19 janvier 2012 : respect de l'intégrité corporelle / autonomie personnelle / protection de la vie.

CE, 16 août 2002.

- D. de BÉCHILLON, « Satisfecit pour un self-restraint », note sous CE Ass, 26 octobre 2001, *RFD adm.* 2002, p. 156.
- J. BONNEAU, « La raison proportionnée en droit médical ou l'empirisme logique. Le refus de soins et ses limites (à propos de l'arrêt du Conseil d'État du 16 août 2002) », *Gaz. Pal.* 2003, 2, doct., p. 1470.
- G. CLERCQ et C. PONTE, chron. de droit médical n° IV, « Le refus de soins, une problématique pluridimensionnelle : quand le juridique se fait éthique », *Les petites affiches* 2009, n° 118, p. 8.
- D. DECHAUX, Concl. sous CE ass., 26 octobre 2001, « Transfusion contre la volonté du patient », *RFD adm.* 2002.
- M. DEGUERGUE, note sous CE Ass, 26 octobre 2001, Dame Senanayake : *AJDA* 2002, p. 259
- L. DUBOUIS, « Le refus de soins : qui, du patient ou du médecin, doit arbitrer entre la vie et Dieu ? », note sous CE Ass., 26 octobre 2001, *RD sanit. soc.* 2002, p. 41.
- V. EDEL, « Droit de la santé, refus de soins », *Les petites affiches* 2007, n° 250, p. 9.
- J.-J. FRION note sous CE Ass, 26 octobre 2001 : *Gaz. Pal.* 2002, 2, jurispr. p. 1451.
- G. GONZALEZ, « L'objection à certains soins ou actes médicaux dictées par la conscience religieuse et la Convention européenne des droits de l'homme », in *Au carrefour des droits, Mél. L. DUBOUIS*, Dalloz, Paris, 2002, p. 795.
- J.-P. GRIDEL, « Le refus de soins au risque de la mort », *Gaz. Pal.* 2002, 1, doct. p. 997.
- M. HEERS, Concl. sous CAA Paris, 9 juin 1998, « Responsabilité médicale et transfusion sanguine contre la volonté du patient », *RFD adm.* 1998, p.1231.

- Y. LACHAUD, « Le droit au refus de soins après la loi du 4 mars 2002 : premières décisions de la juridiction administrative », *Gaz. Pal.*, 2002, 1, doct. p. 19
- J. PENNEAU, « Le médecin face au refus du patient de subir un acte médical », *D.* 2002, n° 38, interview p. 2877.
- S. PORCHY-SIMON, « Le refus de soins à l'aune de la loi du 4 mars 2002 (A propos des deux ordonnances des juridictions administratives des 16 et 25 août 2002) », *Resp. civ. et assur.* 2002, chron. n° 21.

Plus généralement sur la notion d'autonomie personnelle :

- M. FABRE-MAGNAN, « Le domaine de l'autonomie personnelle. Indisponibilité du corps humain et justice sociale », *D.* 2008, chron. p. 31.
- D. ROMAN, « A corps défendant. La protection de l'individu contre lui-même », *D.* 2007, chron. p. 1284.

Plan proposé :

I. La délicate conciliation entre le respect de la volonté du patient et le devoir de sauvegarde de la vie humaine

- A. L'autonomie personnelle dans le domaine médical
- B. Les limites à l'autonomie personnelle du patient

II. Le choix d'une solution pragmatique

- A. Le médecin face à sa liberté de conscience
- B. Une solution sage face à la complexité de la situation